

## BIBLIOGRAPHIE

O. ROUSSEAU, O.S.B. : *Histoire du mouvement liturgique. Esquisse historique depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au pontificat de Pie X.* « Lex Orandi », 3. Paris, Éd. du Cerf, xv-244 pp.

Dans les vues d'ensemble que divers auteurs ont présentées de la vie spirituelle du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement liturgique a parfois très peu attiré l'attention, qui s'est attachée surtout à l'apparition de nouvelles dévotions ou à la reprise de quelques autres déjà connues. Dans le troisième volume de la collection « Lex Orandi », Dom Olivier Rousseau, du prieuré bénédictin de Chevetogne (Belgique, province de Namur), a entrepris heureusement d'en marquer l'importance, en esquissant l'histoire des efforts accomplis, depuis Dom Guéranger jusqu'à Pie X, pour la restauration de l'intelligence et de la pratique du culte officiel de l'Église.

Sans doute le court exposé qu'il présente ne prétend pas être exhaustif : « Nous n'avons fait, écrit l'auteur, qu'un premier déblaiement, et groupé sommairement les matériaux. Au reste, peut-être eût-il fallu encore un peu plus de recul pour pouvoir porter un jugement complet » (p. xi). Cependant, en dépit de ses imperfections éventuelles, ce tour d'horizon, qui s'étend non seulement à la France, à la Belgique et à l'Allemagne, mais encore à la Bohême, à l'Autriche, à l'Italie, à l'Espagne et à l'orthodoxie russe, ménagera aux lecteurs des aperçus suggestifs et d'utiles leçons.

En tous les pays où il apparut et s'épanouit « avec une spontanéité qui nous étonne », le mouvement liturgique fut d'abord le compagnon du romantisme qui réagissait contre le rationalisme du XVIII<sup>e</sup> siècle. « C'est à la France qu'il revient de l'appeler par son nom », d'énoncer clairement son objet et d'en élaborer la première théorie » (p. x). Le rôle éminent joué par Dom Guéranger est bien mis en lumière dans les trois premiers chapitres qui, au reste, ne cachent point certaines lacunes de l'Abbé de Solesmes (spécialement aux pages 8, 24, 42, 56 et 59; cf. p. 123). Cette présentation nuancée n'est nullement injuste envers ce grand serviteur du Siège Apostolique dont les papes eux-mêmes ont reconnu les mérites.

Si l'ultramontanisme de Dom Guéranger ne fut pas exempt d'exagérations (p. 24), il faut sans doute reconnaître que celles-

ci découlent parfois simplement d'une insuffisante information historique qui pouvait être, somme toute, excusable à cette époque-là; après le mémoire démonstratif consacré en 1880 par L. Duchesne à la question de la Pâque au Concile de Nicée, l'auteur des *Institutions liturgiques* n'eût plus écrit « que cette solennelle assemblée « abolit la divergence » dans la célébration de la résurrection du Christ » (Rousseau, p. 23, note). Mais il est d'autres outrances qui s'expliquent moins aisément.

Dans le troisième volume du même ouvrage qui parut en août 1851, Dom Guéranger affirme que le Saint-Siège a pris sous sa sauvegarde les liturgies orientales (p. 142), et, bien qu'il ne cite point la Lettre apostolique adressée par Pie IX aux Orientaux le 6 janvier 1848, il rappelle des déclarations ou des initiatives qui sont significatives en ce sens, et qui s'échelonnent du XIII<sup>e</sup> siècle au pontificat de Grégoire XVI, plus précisément à l'année 1841 (p. 146). Mais ces mesures lui paraissent surtout dictées par pure condescendance et pour de simples raisons d'opportunité : elles visent à ne point « blesser... les peuples qui... professent » (p. 144) ces liturgies, et c'est « pour rendre ses invitations plus pressantes » (p. 141), pour « écarter tout prétexte qui pourrait retarder le jour si désiré de la réunion » que « Rome... ne cesse de témoigner ses égards maternels pour ces liturgies... confiées à des langues si différentes de la sienne » (p. 141); « le Siège apostolique », ne craint-il pas d'écrire, « a ménagé, pour ainsi dire à l'excès, les susceptibilités de ces peuples infortunés, en prenant sous sa protection les liturgies d'Orient » (p. 142; cf. p. 482). Il est vrai, l'intérêt doctrinal que peut comporter le maintien de celles-ci, qui sont en partie antiques et qui toutes « ont la possession du temps », n'a pas échappé à l'Abbé de Solesmes qui ajoute : « Les liturgies orientales sont demeurées des témoins irrécusables de la foi de ces Églises, au jour de l'unité, et Rome, qui vit de tradition, protège avec sagesse, et dans l'intérêt de la doctrine, des livres et des idiomes qui attestent que, dès les premiers siècles, l'Orient croyait ce que croit encore l'Occident catholique » (p. 142); mais cet argument paraît surtout théorique, et il semblerait que la conservation des livres liturgiques orientaux dans les bibliothèques ecclésiastiques et l'exploitation de leurs richesses doctrinales par les écrivains suffisent à lui assurer son efficacité. Dom Guéranger prend soin, à la vérité, de souligner la sincérité du respect que Rome manifeste envers les traditions liturgiques des peuples (*Inst. lit.*, t. III, p. 482), et il note la loyauté et la fermeté de la protection accordée aux rites orientaux par le Saint-Siège : « Quel que soit le sort que l'avenir réserve aux langues liturgiques de l'Orient, Rome, qui les a acceptées sincèrement, ne serait donc pas responsable d'une révolution qui en amènerait l'extinction succes-

sive, et nous devons mentionner les mesures pleines de franchise et d'énergie qu'elle n'a cessé de prendre dans l'intérêt de ces populations qui ont le malheur de vivre hors de l'unité, depuis tant de siècles » (*ibid.*, pp. 146 ss.). Il semble bien espérer que « cette sauvegarde maternelle préservera de la destruction ces monuments de l'antique foi, au jour où le rationalisme d'Europe, qui commence déjà ses ravages en Grèce, étendra son souffle glacé sur ces Églises que l'unité ne protège plus » (p. 142). Néanmoins il se croit autorisé à « penser qu'un temps viendra où la langue de Rome, comme sa foi, sera pour l'Orient, aussi bien que pour l'Occident, le moyen unique de l'unité et de la régénération » (p. 142).

La finale de sa lettre à l'archevêque de Reims (1841) serait plus catégorique, si elle ne comportait pas une métaphore et ne se rapportait point exclusivement à la France : « Encore un peu de temps, et le fléau de la confusion des langues qui s'abattit sur nous aura son terme, et l'Église, suivant le vœu qu'elle a émis plusieurs fois, verra la terre que son divin Époux lui a donnée s'exprimant par une seule bouche et dans un seul langage, comme aux anciens jours : *Errat terra labiū unius et sermonum eorumdem* » [*Genes.*, xi] (p. 589). Quand le retour de nombreux diocèses français à la liturgie romaine dans les années 1841 à 1851 lui paraissait marquer « l'aurore du jour où, selon la doctrine apostolique du grand pape Clément VIII, dans l'Église répandue par tout l'univers, les fidèles du Christ invoqueront et loueront Dieu par les seuls et mêmes rites de chants et de prières » (p. 1), il n'appliquait sans doute cette formule qu'aux seules Églises de France, bien que, dans sa lettre à l'archevêque de Reims, il eût, dix ans plus tôt, déclaré sans restriction « adressée à toute l'Église » la Constitution pontificale à laquelle il empruntait cette citation. Il eût sans doute convenu que ce dernier document placé en tête du Bréviaire romain n'avait, pas plus que la Bulle de saint Pie V (*Inst. lit.*, t. III, p. 519; IV, p. 565), un caractère obligatoire pour les Églises orientales. Mais il présente à maintes reprises la liturgie romaine comme « la prière universelle » (III, p. 522) ou « la liturgie universelle » (p. 232).

Les liturgies orientales lui apparaissent donc surtout comme des « barrières » qui rendent « plus difficile » le devoir de « demeurer uni au centre de la communion catholique », encore que « cette fidélité soit toujours possible avec le secours de la grâce divine » (III, p. 142). Malgré leur antiquité vénérable, leur rédaction due à des saints, leur autorité qui, « bien moindre sans doute que celle des prières romaines, forme cependant un des anneaux de la tradition » (III, p. 502), elles sont des pis-allers, des compromis, voire « un malheur pour les Églises » qui ne participent pas à la liturgie romaine; elles privent les commu-

nautés catholiques de l'Orient d' « un degré de perfection et d'harmonie sans lequel » le christianisme sans doute ne s'éteint pas, mais souffre, car « l'unité du culte divin », c'est-à-dire, pour Dom Guéranger, l'uniformité liturgique, « est dans la nature du catholicisme, elle est le vœu de l'Église » (III, p. 501). Leur valeur positive est restée en partie voilée pour l'Abbé de Solesmes, et bien que Benoît XIV eût déjà affirmé (1742) que leur diversité assurait à l'Église catholique un éclat particulier (« *rati ex incorruptarum caeremoniarum diversitate catholicae ecclesiae decus accedere* »), l'auteur des *Institutions liturgiques* n'a point présumé aux déclarations de Pie IX (8 avril 1862) et de ses successeurs qui ont vu, dans une légitime diversité liturgique — qui se double d'une certaine diversité disciplinaire —, une manifestation de la catholicité de l'Église et une affirmation de son auguste unité. L'intention principale qui est à l'origine de son ouvrage et son point de vue assez limité l'ont empêché d'élargir son horizon. Il a, pour ainsi dire, déchiffré plus en surface qu'en profondeur l'unité de vie sacramentaire qui, avec l'unité de foi et de gouvernement, constitue l'unité essentielle de l'Église. Parce que le Christ a voulu rassembler tous les hommes en assumant le tout de l'homme, la catholicité de son Église a deux composantes : l'une est horizontale, l'autre verticale. La première a presque seule retenu l'attention de Dom Guéranger; la seconde n'avait pas à jouer un rôle aussi important dans son effort poursuivi à l'encontre des Français qui, chez nous, méconnaissaient pratiquement la valeur traditionnelle et le caractère hiérarchique de la liturgie. On peut seulement s'étonner que ce moine si attaché au Saint-Siège n'ait point exploité la déclaration de Benoît XIV (1742) que j'ai déjà rappelée.

Par celle-ci, puis par le document que publia Pie IX le 8 avril 1862, s'amorçait un revirement qui s'est accentué sous Léon XIII, mais dont les débuts, qui semblent avoir échappé à l'attention de Dom Rousseau (p. 24), permettent une appréciation plus objective des *Institutions liturgiques*. Aussi bien, près de trente ans avant la Lettre apostolique *Orientalium dignitas* (1894), Étienne-Adrien Gréa, alors vicaire général de Saint-Claude, se prononçait déjà, au cours d'un bref mémoire de seize pages<sup>1</sup>, contre ceux qui souhaitaient l'abolition des liturgies et des disciplines particulières aux communautés chrétiennes d'Orient et la constitution, en ces régions, par les missionnaires latins, d'un clergé indigène de rite latin. Voici le motif qu'il invoque : « Parce que toute prudence humaine, si affinée soit-elle, est de beaucoup inférieure

1. *De re catholica apud orientales instauranda memorialis libellus*. Parisiis, 1865. Cet opuscule aurait mérité d'être mentionné par Dom Rousseau à la page 55, note 2, ou p. 199, note 1.

à cette divine et mystérieuse sagesse du Saint-Esprit qui, jamais en défaut, pénètre du dedans la sainte Mère Église et qui inspire aux Souverains Pontifes les entreprises jugées humainement impossibles, l'autorité du Saint-Siège s'est engagée par une autre voie dans l'œuvre consacrée au salut des Orientaux, et souvent jusqu'à nos jours elle a recommandé, dans des lettres apostoliques, cette méthode-là; elle a ordonné l'observation de celle-ci à tous ceux qui s'empressent de collaborer à cette œuvre. Cette méthode vise à réunir, avec toute l'industrie de la charité, les Églises orientales qui sont comme des membres languissants, et à les rétablir dans une santé parfaite. Il n'est pas besoin, sur un point assez évident, de citer la série des textes très connus qui manifestent la sollicitude apostolique; mais en eux on trouve exprimée la charité très brûlante du vicaire du Christ qui a appris de la bouche divine de celui-ci à ne pas briser le roseau froissé et à ne pas écraser la mèche qui fume encore » (p. 7). Le futur fondateur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception, qui allait, en 1885 (*De l'Église et de sa divine constitution*, Paris-Bruxelles-Genève), magnifier l'Église particulière en même temps que l'Église universelle, et recommander, en 1903, une méthode de franche adaptation dans l'apostolat missionnaire (cf. *Nouvelle Revue théologique*, t. 66 (1939), pp. 478 s.), fut attentif également aux deux composantes de la catholicité. Dans les déclarations et les initiatives des Pontifes romains touchant les liturgies orientales, antérieurement à Léon XIII, ce qui l'a donc frappé, c'est moins l'affirmation de la supériorité du rite latin (*praestantia ritus latini — ritus latinus potior ritu graeco*) que celle de la légitimité des rites orientaux.

Si j'ai souligné, en la précisant, une imperfection que Dom Rousseau a relevée chez Prosper Guéranger (p. 22-24), mon sentiment s'accorde parfaitement avec celui de l'auteur au sujet du rôle important joué par l'Abbé de Solesmes. Il est vrai, celui-ci n'a pas été seul dans l'accomplissement de son œuvre, Dom Rousseau l'observe dès le début : « En étudiant l'histoire du mouvement liturgique au XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons été nous-même surpris de voir à quel point le rôle capital, à certains moments presque exclusif, de ce mouvement, revenait à l'Ordre de Saint-Benoît, disons mieux, à la restauration bénédictine issue de Dom Guéranger. A considérer les choses plus attentivement, nous avons constaté que l'Ordre bénédictin ainsi renouvelé, loin d'être le créateur du mouvement liturgique, n'en a été qu'un des principaux éléments : c'est, pourrait-on dire, le mouvement liturgique encore en germe qui a suscité cette restauration et qui l'a utilisée comme son plus docile instrument » (p. XIII). A la vérité, les premiers chapitres ne font nulle mention des auxiliaires de Dom Guéranger. L'auteur nous rappelle sans doute l'enthou-

siasme avec lequel le projet de restauration monastique à Solesmes fut accueilli par Mme Swetchine qui, venue de l'orthodoxie russe, avait gardé la nostalgie de la grande prière liturgique (p. 187); mais c'est en 1841 seulement que le futur cardinal Pie faisait part à l'auteur de l'*Année liturgique*, alors commencée, de sa récente persuasion « qu'il faut amener notre siècle à la liturgie pour le rendre catholique » (p. 16).

Les concours qu'a rencontrés Dom Guéranger n'ont pas toujours été très heureux. L'intransigeance que l'on a maintes fois reprochée à l'Abbé de Solesmes au sujet de la réforme liturgique des diocèses de France a moins été le fait de celui-ci que de plusieurs de ses partisans. Parmi ces derniers, il y a eu des *zelanti* peu éclairés qui voulaient à tout prix importer intégralement la liturgie romaine de leur temps, même avec ses éléments les moins parfaits, quitte à sacrifier les traditions locales les plus vénérables; ces liturgistes, privés d'une suffisante culture historique qui leur eût révélé ou fait soupçonner la multiple évolution accomplie au cours des siècles, ont procédé avec trop peu de discernement et ils n'ont fait qu'un travail de rubricistes le plus souvent : procédant exclusivement d'après des principes juridiques, ils ont parfois abandonné un patrimoine liturgique qui était ancien. Dans un ouvrage que Dom Rousseau ne cite pas, R. Delamare a sur ce point présenté, pour la Normandie, une documentation significative (*La Renaissance liturgique dans les diocèses de Normandie, 1824-1924. Étude historique. Essai bibliographique. Revision des Propres diocésains*. Préface de Dom Laporte, moine de Saint-Wandrille, Paris, 1935). Il faudrait aussi ajouter que Dom Guéranger lui-même et ses alliés ou disciples semblent avoir négligé le principe, bien manifesté dans l'histoire liturgique<sup>1</sup>, de la distinction entre la liturgie monastique et la liturgie pastorale<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit de ses collaborateurs de la première et de la dernière heure, l'Abbé de Solesmes a fait passer « du camp des jansénistes de Pistoie dans la pleine lumière de l'Église » certaines requêtes touchant la célébration du culte ou la rénovation de la piété. Il a provoqué une estime renouvelée des moyens de sanctification authentiques, normaux et plus abondants, que l'Église tient à la disposition de ses enfants, et il a voulu « mettre les fidèles en état de profiter des secours immenses qu'offre à la piété chrétienne la compréhension des mystères de la liturgie ».

1. Par exemple, cf. A. BAUMSTARK, *Orientalisches in altspanischer Liturgie*, dans *Oriens christianus*, 3<sup>e</sup> série, 10 (1935), pp. 3-37.

2. Cette distinction est mise en lumière par le Rme Père Dom PIERRE BASSET, Abbé de Ligugé, dans *La Maison-Dieu*, cahier II, pp. 14-23.

La pleine intelligence de ceux-ci lui paraissait, au reste, une obligation primordiale des moines astreints au service choral.

Voilà un trait qui assure à Dom Guéranger une place à part dans la galerie des restaurateurs du monachisme. Plusieurs, parmi ceux-ci, avaient considéré l'office choral qu'ils rétablissaient surtout comme une occasion de méditer sur une série de points déterminés non par le texte liturgique, mais par un plan construit pour ainsi dire *a priori*, d'après l'ordre de l'histoire du salut ou la suite plus ou moins arbitraire d'un exposé dogmatique ou moral. Ce principe, proposé par Mechtilde de Hackeborn et qui s'apparente au schème suivi, au moyen âge, par les auteurs d'*Expositiones Missae* et, plus récemment, par un Martin de Cochem, avait été de fait adopté par Louis Barbo (1382-1444), le réformateur de Sainte-Justine de Padoue. On le retrouve, parfois assez étrangement compliqué, dans les écrits monastiques d'autres Abbés bénédictins, par exemple de Jean Rode (de Saint-Mathias, de Trêves), de Conrad de Rodenberg († 1486) et de Garcia de Cisneros († 1510). Si Dom Rousseau avait comparé à ces personnages l'Abbé de Solesmes, il eût mis en plus vive lumière l'originalité et le mérite de Dom Guéranger. Celui-ci a, par Beuron, modifié l'atmosphère spirituelle des monastères bénédictins d'Allemagne où avaient vu le jour, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, des recueils d'*Exercices spirituels* pour huit ou dix jours, qui étaient étroitement conformés au livre de saint Ignace de Loyola (L. HERTLING, S. J., *Exerzitiënbücher für deutsche Benediktinerklöster im 17 und 18 Jahrhundert*, dans *Zeitschrift für Ascese und Mystik*, 6 (1931), pp. 170-173).

Sur un terrain plus vaste, l'*Année liturgique* allait exercer une action analogue que renforceraient tant d'autres publications : on commencera à se rendre compte des déficiences de tant de livres de prières qui portaient la caractéristique de la piété des *Exercices*<sup>1</sup>. Ces recueils, qui ne furent pas composés seulement

1. Dans la troisième semaine de ses *Exercices spirituels* qui est consacrée à la méditation de la Passion du Christ, saint Ignace de Loyola invite le retraitant — qui devrait aller tous les jours à la messe et aux vêpres (20<sup>e</sup> annotation) — à « ne point chercher à s'entretenir de pensées consolantes, quoique bonnes et saintes, comme seraient celles de la Résurrection et du Ciel, mais à s'exciter plutôt à la douleur, à la tristesse, à l'affliction de l'âme, en rappelant souvent à sa mémoire les travaux, les fatigues et les douleurs de Notre-Seigneur » (III<sup>e</sup> semaine, 3<sup>e</sup> remarque). Qu'un commentateur, supprimant les nuances de ce conseil, accentue la transposition des événements salvifiques sur le plan purement psychologique : il rendra très difficile à ses lecteurs ou auditeurs l'intelligence de la liturgie et des divines Écritures qui ont une vue moins étriquée du mystère divin de la Croix (cf., par exemple, L. Bouyer, *Le Mystère pascal*, pp. 75, 265).

par des jésuites, unissaient étroitement à la prière l'enseignement ascétique; ils voulaient apprendre aux lecteurs à prier, mais aussi directement affermir leur foi et particulièrement les former à la vertu. L'initiation à la prière de l'Église y était fort imparfaite, et le commerce immédiat avec Dieu tout juste amorcé pour amener à la réforme de la vie. Le lecteur était invité à élever son cœur et son esprit vers le Seigneur, mais « dans tous ses exercices, même à la sainte messe et à la communion eucharistique, il devait diriger son regard toujours à nouveau sur soi-même, sur ses désordres et ses faiblesses, et chaque exercice religieux devait constamment lui servir à s'en débarrasser de plus en plus. Ainsi au livre de prières — et à la prière — était assurée une orientation anthropocentrique » très accentuée<sup>1</sup>, qui, pour reprendre des termes employés par Dom Guéranger et cités par Dom Rousseau (p. 31), isole au lieu d'unir et s'avère peu capable d'inspirer le goût et l'esprit de prière à ceux qui ne l'ont pas encore.

Sans évoquer longuement le milieu dans lequel elle vit le jour et s'épanouit, l'auteur a bien mis en lumière l'œuvre accomplie par l'Abbé de Solesmes pour la meilleure intelligence de l'Église, de sa tradition et de sa prière. Il y a là des pages que l'on ne peut résumer.

Avant de subir l'influence du mouvement liturgique français, l'Allemagne avait connu diverses manifestations de réformisme : tandis que la tendance rationaliste de l'*Aufklärung* voyait surtout dans la liturgie un moyen d'instruire le peuple et préconisait des simplifications rituelles, d'autres visaient moins à faire prendre conscience des réalités liturgiques qu'à proposer, non sans précipitation, des modifications d'ordre pratique et immédiat. Le recouvrement du sens de la tradition et de l'Église fut surtout l'œuvre de Sailer; l'effort du théologien de Landshut fut approfondi à Tubingue par Drey et Moehler. L'attitude générale de celui-ci est sobrement, mais justement caractérisée. A peine pourrait-on y ajouter quelque nuance, en citant, par exemple, ces lignes écrites par le professeur d'histoire ecclésiastique de Tubingue au sujet de la langue vulgaire : « Chaque peuple se sert, dans toutes les circonstances de la vie, de la langue que Dieu lui a donnée. Pourquoi pas chez nous, justement là où pourrait se faire le plus bel emploi de ce don divin : dans la communication des sentiments religieux au cours de l'acte le plus solennel de tout notre culte! Me faut-il donc ne pas présenter à Dieu une prière d'action de grâces dans la langue qu'il m'a donnée? Et si la langue de la liturgie doit être elle-même

1. A. SCHOTT, *Das Gebetbuch in der Zeit der katholischen Restauration*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 62 (1932), p. 254.

modifiée avec un perfectionnement essentiel de la langue nationale, n'est-ce point dans la nature des choses? Voulons-nous donc accuser Dieu de n'avoir pas donné aussitôt à chaque peuple sa langue parfaite? La langue est toujours l'image la plus parfaite de l'état culturel d'un peuple; aussi sa langue, quelle qu'elle soit, est toujours la meilleure pour lui » (cf. *Hochland*, 35 Jahrgang, n° 7, p. 25).

Plus de vingt ans après la mort de Moehler, les deux frères Wolter tentaient, avec succès, le rétablissement de l'Ordre de saint Benoît en Allemagne dans la ligne même des principes guérangériens. Des citations bien choisies nous révèlent la profondeur de leur entreprise apparentée de très près à la restauration solesmienne.

L'Angleterre anglicane, qui reprenait contact avec les sources chrétiennes<sup>1</sup>, apporta au mouvement liturgique d'abord son goût pour les formes du culte et pour l'art; l'action de Pugin et de Newman est spécialement mise en lumière. Les catholiques, au contraire, apprenaient alors beaucoup trop peu, en général, leur liturgie, comme l'observait Wiseman qui ajoutait : « Nous ne craignons pas d'affirmer que quiconque ignore celle-ci n'arrive à saisir qu'à moitié la grandeur de la religion... Nous devrions prier davantage dans et avec l'Église » (p. 128).

En Belgique, la fondation beuronienne de Maredsous, établie en 1872, devait assurer une application plus populaire du mouvement liturgique dont les origines sont inséparables du nom de Dom Gérard van Caloen. Là, dès 1891, comme plus tard ailleurs, on s'écarte de l'interprétation stricte, fournie par des moines solesmiens, d'une vieille formule : *Monachi sancti Benedicti propter chorum fundati* (p. 146; cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 17 (1921), p. 592; 19 (1923), p. 65), et un grand travail d'érudition y fut accompli.

La réforme de la musique sacrée avait préoccupé des cercles assez larges dans les pays de langue allemande et en Belgique, comme à Solesmes, dès avant 1870. Avec le labeur fécond des moines solesmiens, Dom Rousseau évoque les luttes de l'Abbé Amelli de qui Dom Henri Quentin a narré, en 1934, à l'Académie pontificale d'archéologie sacrée, la disgrâce temporaire et le courage indomptable (cf. *Osservatore Romano*, 15 giugno 1934).

Pour les autres arts liturgiques, l'effort de relèvement fut généralement inspiré par un engouement, parfois indiscret, pour le moyen âge. L'école de Beuron a mérité une mention moins

1. Newman ne publia pas une traduction des *Catéchèses* de saint Cyrille de Jérusalem, comme l'avance Dom Rousseau (p. 116, note 2). Mais il rédigea seulement (à Oxford, en la fête de saint Matthieu, l'année 1838) la préface à la traduction faite par W. Church.

brève que d'autres tentatives; mais on se gardera de considérer ses productions comme le fruit d'un art monastique : Ce serait là commettre une erreur excusable, mais grossière », a justement observé le Rme P. Ildefons Herwegen, Abbé de Maria-Laach : « Dès le mois de mai 1865, le sculpteur Peter Lenz, le futur Père Desiderius, avait exprimé ses principes artistiques. Il était encore laïc, ainsi que ses compagnons, quand, au cours des années 1868-1870, il fit sa première œuvre qui, à plusieurs égards, est la plus homogène et la plus parfaite : la chapelle Saint-Maur, à Beuron. C'est seulement le 15 août 1878 qu'il fit profession. Ce que nous appelons le style de Beuron, c'est un art créé par des laïcs, bien qu'il ait plus tard gagné en profondeur et élargi son horizon sous l'influence de l'idéal et des normes de la vie monastique. Mais on doit bien voir que les principes directeurs ont été proposés par un artiste laïc et qu'ils ont été réalisés avec une haute perfection par des artistes laïcs... L'équilibre entre la forme et l'expression a été atteint dans cette œuvre de jeunesse qu'est Saint-Maur, plus parfaitement que dans les dernières créations du maître, telles que les peintures de l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Gabriel à Prague et les mosaïques du Soccorpo au Mont-Cassin. » Si le P. Lenz s'est efforcé, une fois moine, de mieux appliquer sa théorie en toutes ses conséquences, il n'est point parvenu à donner à ses autres œuvres une plus grande valeur artistique (I. Herwegen, *Lumen Christi*, Munich, 1926, pp. 96 ss.).

Dans le monde des lettres, Huysmans, dont le point de vue est souvent unilatéral, fut le seul romancier qui mit ses lecteurs en contact avec la grandeur de la liturgie chrétienne.

Avant d'aborder l'œuvre liturgique de Pie X et le mouvement suscité, en Belgique, à partir de 1909, par Dom Lambert Beauduin, Dom Rousseau, qui n'oublie pas sa qualité de moine de l'Union, a signalé la connaturalité des idées de Dom Guéranger et de Dom Wolter avec celles d'un théologien russe, Boulgakoff, dont l'exposé sera une révélation pour beaucoup de lecteurs. Du pape Pie X qui ouvre une période entièrement nouvelle du mouvement liturgique, l'activité pastorale antérieurement à son pontificat visait à reconstituer la « communauté des fidèles » autour de la vie paroissiale, cellule fondamentale de la vie chrétienne. Évêque de Mantoue, l'ancien curé de Salzano enseigna lui-même quelque temps à ses séminaristes, avec la théologie, le chant grégorien et la pratique liturgique. Sur le siège de saint Pierre, il s'empessa d'établir le « code juridique de la musique sacrée » (1903); par ses décrets sur la communion fréquente (1905) et sur l'âge de la première communion (1910), il restaura avec intrépidité la pureté surnaturelle de la foi en l'eucharistie, en abolissant une pratique qui voilait celle-là au détriment des âmes.

Enfin, la bulle *Divino Afflatu* (1911), « construite sur de majestueux principes empruntés à la théologie des Pères », réformait le bréviaire en restituant au dimanche toute sa dignité.

Entre les idées de Pie X et celles de Dom Lambert Beauduin, moine du Mont-César (Louvain) et fondateur, en 1909, du mouvement liturgique qui allait en Belgique pénétrer dans le clergé paroissial, il y a une étonnante relation de prémisses à conclusion.

Le bref résumé que je viens de faire de cette attachante histoire ne donne qu'une idée trop imparfaite des événements qu'elle évoque, des richesses doctrinales qu'elle présente dans une lumière nouvelle, et des textes suggestifs qui ont été heureusement enchâssés dans le récit. L'auteur a eu la courtoisie de clore son livre par un Index des noms de personnes qui remplit cinq pages et suffit déjà, à lui seul, à donner une idée de l'étendue de son information. Mais celle-ci n'est qu'une médiocre qualité au prix du sens de la tradition et de l'Église vivante que Dom Rousseau est capable, comme peu d'autres, d'éveiller ou de fomentier. Prêtres, clercs et laïcs, en très grand nombre, liront ce livre captivant pour affermir en eux ce sens catholique primordial sans lequel le mouvement liturgique, mêlé ou non à l'évolution des idées, est exposé à faillir, en camouflant un conservatisme malsain ou un réformisme superficiel et dénué de toute efficacité positive.

H. C.

L. BOUYER : *Le Mystère pascal*. « Lex Orandi », 4. Paris, Éd. du Cerf, 1946, 472 pp.

Le livre que le P. Bouyer vient de publier sur le mystère pascal est une explication très large de la liturgie des jours saints, à la lumière des grandes sources de qui la liturgie a reçu son esprit : la Bible et les Pères. Ainsi se trouvent conjuguées les trois grandes sources de pensée théologique que sont l'Écriture, les Pères et la liturgie : et cela sur un mystère si central qu'on peut dire de lui qu'il synthétise toute la vie chrétienne et, pour l'essentiel, le mystère même de l'Église. Car qu'est la vie chrétienne, et qu'est l'Église, Peuple de Dieu et Corps du Christ, sinon un « passage » de la première création en la seconde, de ce monde au Royaume de Dieu, de l'Égypte à la Terre promise : par un mystère de mort et de résurrection dont la pâque juive et le passage de la Mer rouge offrent une image, dont le « passage » de Jésus de ce monde à son Père est le principe et le modèle, dont les sacrements en